

Projet de surveillance de la maladie hémorragique virale du lapin

DESCRIPTION

Le projet de surveillance de la maladie hémorragique virale du lapin (MHL) vise à détecter de manière précoce toute mortalité de lapins causée par ce virus. La forte contagiosité et la pathogénicité de ce virus le rendent apte à causer des épizooties. Le projet vise ainsi à réduire les conséquences importantes de ce virus sur la santé animale en favorisant la détection de cas positifs et la mise en place de mesures de contrôle, s'il y a lieu.

Le projet s'adresse autant aux propriétaires de lapins domestiques de compagnie qu'aux propriétaires d'élevages de lapins de chair.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) assumera les frais d'expédition, de prélèvement et d'analyse PCR des carcasses. Cette gratuité sera en vigueur tout au long de l'année.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Tout lagomorphe de compagnie ou d'élevage mort sans cause déterminée;
- Lapin de compagnie ayant été euthanasié à la suite d'un état critique;
- Lapin de chair présentant des signes chroniques de la MHL, soit une perte de poids, de l'apathie et un ictère.

SOUSSION DES ÉCHANTILLONS ET PROCÉDURE D'ENVOI

Les analyses PCR se font sur des échantillons de foie et de rate. Néanmoins, en vue d'éviter la contamination potentielle de l'environnement (fermes, cliniques, refuges), il est demandé de soumettre des carcasses entières de lapins morts.

Un élevage de lapins de chair peut soumettre un maximum de 3 carcasses.

Conditionnement et expédition des carcasses

Préparer l'envoi selon la méthode du [triple emballage](#) et apposer une étiquette UN3373 sur l'emballage extérieur.

Les échantillons doivent être expédiés au Laboratoire de santé animale de **Québec** uniquement. Il est possible de venir porter les carcasses directement ou d'utiliser le service de messagerie Dicom Express. Cocher « Port dû » sur le connaissance. Le numéro de client Dicom du laboratoire est le **598107**.

Seuls les échantillons reçus au Laboratoire de santé animale du MAPAQ seront acceptés dans le cadre de ce projet.

Conservation des carcasses avant l'expédition

Les carcasses doivent être bien identifiées et conservées au frais avant et pendant le transport.

Si la carcasse ne peut être expédiée dans un court délai suivant la mort (moins de 2-3 jours), elle doit être congelée et expédiée au laboratoire dès que possible.

Formulaires à expédier avec les échantillons

Pour pouvoir participer à ce projet, remplir le [formulaire général de demande d'analyses](#) et en placer une copie dans la glacière. Le numéro de programme à inscrire dans le formulaire est le **0357**.

À noter que tout médecin vétérinaire qui soumet des échantillons au laboratoire doit posséder un numéro d'identification ministériel (NIM). Pour en obtenir un, remplir le [formulaire de demande de NIM](#), l'expédier à l'adresse courriel indiquée et en joindre également une copie dans la glacière.

Jours d'expédition au laboratoire

Du lundi au jeudi avant 16 h (si les échantillons sont apportés directement au laboratoire, il est également possible de venir le vendredi, avant 16 h).

Coordonnées de la personne responsable du projet

Pour toute question relative à ce projet de surveillance, communiquer avec :

Dr Antony Bastien

Responsable du secteur cunicole

Téléphone : 1 844 ANIMAUX

Courriel : antony.bastien@mapaq.gouv.qc.ca

Coordonnées et adresse de livraison

Laboratoire de santé animale (Québec)

2650, rue Einstein

Québec (Québec) G1P 4S8

Tél. : 418 643-6140, poste 2602

Sans frais : 1 855 802-2329

Télec. : 418 644-4532

LSA.QC@mapaq.gouv.qc.ca